

Pôle attractivité et urbanisme durable  
Direction urbanisme et foncier  
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

## CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2025\_026  
SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2025

### 26 - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL RUE DE LA GUÉRETTÉRIE COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE

En 2019, les copropriétaires du lotissement « BERTOLA », rue de la Guéretterie sur la commune déléguée de Tourlaville, ont saisi la collectivité en vue du classement dans le domaine public des espaces communs du lotissement (voie, parking et espaces verts).

Il s'agit des parcelles cadastrées 602 section BC n°463, 465, 466, 467, 468 et 478.

La rue de la Guéretterie est une voie de liaison entre la rue Fleming et la rue René Cassin.

Les espaces verts sont déjà entretenus par la Ville.

La commission communale de rétrocession foncière a validé le classement dans le domaine public de ces espaces lors de sa séance du 6 juillet 2023.

Le conseil municipal est invité à :

- accepter l'acquisition, à titre gratuit, des parcelles cadastrées 602 section BC n°463, 465, 466, 467, 468 et 478 constituant voie, parking et espaces verts de la rue de la Guéretterie, et appartenant aux copropriétaires du lotissement « BERTOLA » ;
- intégrer dans le domaine public communal ladite voie, représentant 145 mètres linéaires, le parking ainsi que les espaces verts ;
- autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de déléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique de cession gratuite et ses annexes, à recevoir par Maître Armand BOISROUX, notaire associé de l'étude NAPOLÉON exerçant à Cherbourg-en-Cotentin (50100) ;
- accepter la prise en charge financière des frais d'acte notarié y relatif ;
- dire que la dépense est inscrite au budget principal – ligne de crédit 56153.

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : <b>20h37</b>		Nombre de votants : <b>53</b>	
Pour : <b>52</b>	Contre : <b>0</b>	Abstention : <b>1</b> Valérie ISOIRD	NPPV : <b>0</b>

Le Président de Séance,  
**Benoit ARRIVE**

Le Secrétaire de Séance,  
**Sylvie LAINÉ**

Ville de Cherbourg-en-Cotentin  
Département de la Manche  
**Conseil municipal du 5 février 2025**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :  
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 42  
Date de la convocation et de son affichage : 23 janvier 2025

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-cinq, le cinq février** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 23 janvier 2025 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

**PRÉSENTS**

AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Nouredine - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - FRANÇOISE Bruno (mandataire TARIN Sandrine jusqu'à son arrivée 20h07) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin (mandataire LAINÉ Sylvie jusqu'à son arrivée 17h38) - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LEMOIGNE Sophie - LEMOINE Morgan - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (arrivée à 17h41 et départ à 20h07) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

**ABSENTS EXCUSÉS**

AMBROIS Anne a donné procuration à SIMONIN Philippe  
BRANTONNE Pascal a donné procuration à PECORARO Yvonne  
BROQUAIRE Guy a donné procuration à LEMOINE Morgan  
DUVAL Karine a donné procuration à RONSIN Chantal  
FAGNEN Sébastien a donné procuration à LEFRANC Bertrand  
HÉBERT Karine a donné procuration à HERY Sophie  
HUREL Karine a donné procuration à HULIN Bertrand  
ISOIRD Valérie a donné procuration à MARTIN Patrice  
LELONG Gilles a donné procuration à Stéphanie COUPÉ  
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric  
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit  
VARENNE Valérie a donné procuration à PLAINEAU Nadège

**ABSENTE**

HAMON-BARBÉ Françoise

---

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

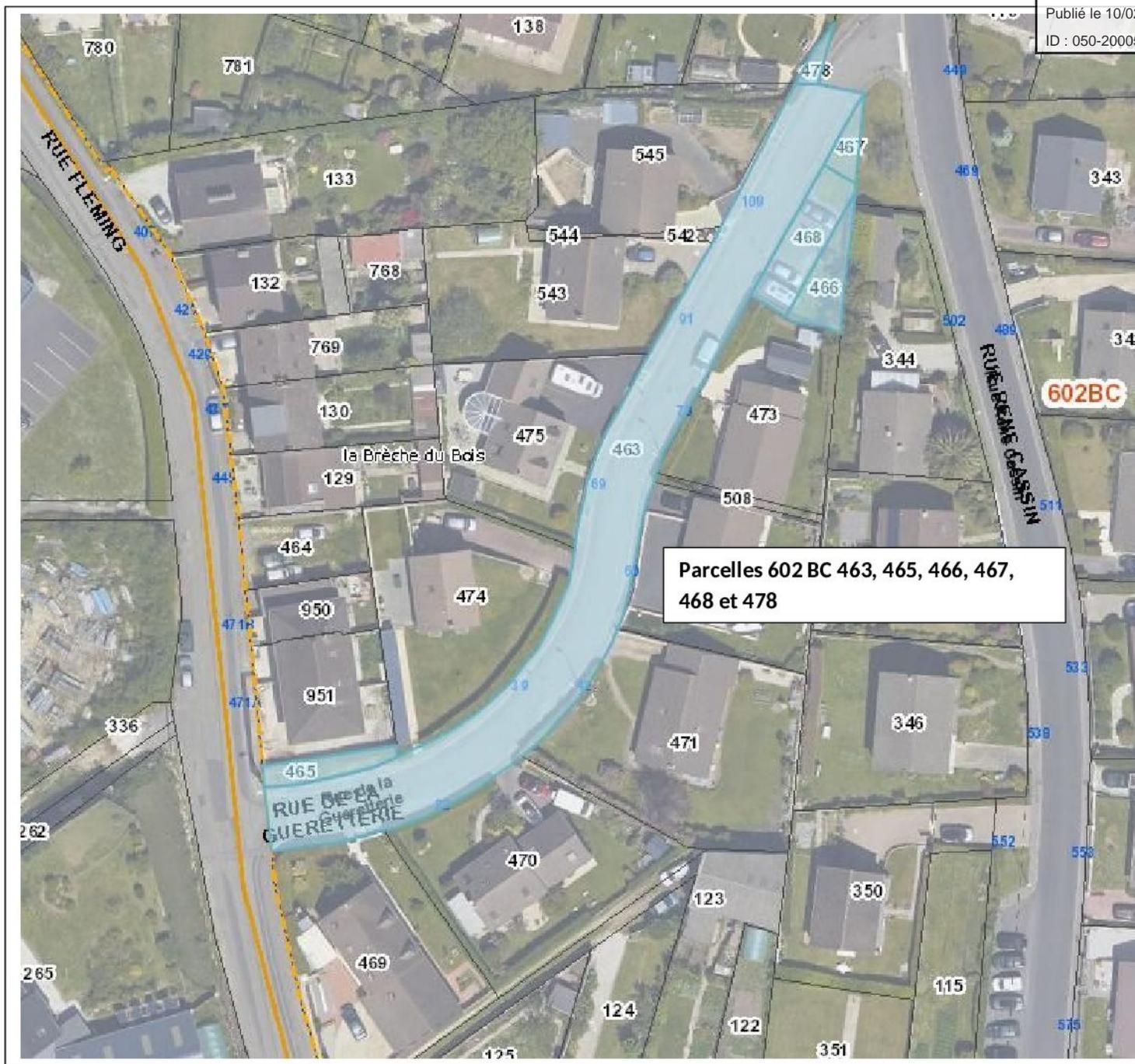
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 10/02/2025

ID : 050-200056844-20250207-DEL2025\_026-DE



Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 10/02/2025

ID : 050-200056844-20250207-DEL2025\_026-DE

